



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Novembre 2024

ARCHI UTILES À NOTRE AVENIR

Nécessaires, engagés, constructifs, proches, les Architectes des Bâtiments de France sont indispensables pour la valorisation du patrimoine et l'aménagement des territoires.





ÉDITO

◀ Dans un pays comme la France, riche de son histoire, de ses monuments et sites remarquables, mais aussi de la beauté de ses villes et de ses campagnes, les Architectes des Bâtiments de France jouent un rôle crucial dans la préservation de notre patrimoine et la promotion de la création architecturale. Ces femmes et ces hommes passionnés et engagés, qui travaillent avec leurs équipes, au sein des Unités Départementales d'Architecture et de Patrimoine, sont des acteurs de première ligne, qui méritent d'être mis en lumière.

Ils sont en effet les artisans du dialogue entre le passé et l'avenir : ils œuvrent chaque jour, aux côtés des élus et des citoyens, pour intégrer les exigences patrimoniales et de qualité architecturale et urbaine dans les projets de développement des territoires et en cohérence avec les enjeux environnementaux et sociétaux. Plus que de simples experts, ils sont des conseillers et des accompagnateurs au service des collectivités et des particuliers. Leurs décisions s'appuient sur des méthodes rigoureuses et des principes cohérents, guidés par les spécificités et réalités de chaque territoire.

Aujourd'hui, notre ambition est de renforcer la confiance entre les Architectes des Bâtiments de France et leurs interlocuteurs, en clarifiant et en valorisant leur rôle. La mission d'information du Sénat, menée par la sénatrice Marie-Pierre Monnier et le sénateur Pierre-Jean Verzelen et dont les conclusions ont été publiées le 24 septembre 2024, a bien souligné la pertinence et la nécessité de leur action pour protéger et enrichir notre patrimoine commun.

En tant que ministre de la Culture, je veux saluer nos Architectes des Bâtiments de France et leur redire combien leurs missions sont essentielles pour conjuguer développement et préservation de l'environnement et de l'identité de nos territoires. C'est grâce à eux que notre pays peut transmettre sa beauté aux générations futures.



RACHIDA DATI

MINISTRE DE LA CULTURE



SOMMAIRE

LES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE, ARCHI NÉCESSAIRES P05
Missions et périmètres d'intervention

ARCHI PROCHES P06
Chiffres clés et témoignages

ARCHI CONSTRUCTIFS P08
Projets récents et innovants

ARCHI UTILES P09
Campagne de valorisation

FAQ P10

DRAC ET UDAP P11
Carte nationale

LES ARCHITECTES DES BÂTIMENTS DE FRANCE ARCHI NÉCESSAIRES

Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) œuvrent à la protection du patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Sur l'ensemble du territoire, ils sont chargés de veiller à l'insertion harmonieuse des projets de construction, d'aménagement et de transformation réalisés dans les sites patrimoniaux.

Les sites patrimoniaux possèdent une valeur historique, architecturale, archéologique, artistique ou paysagère. Ils ont des caractéristiques distinctes et relèvent chacun d'un encadrement spécifique :

- **les abords de monuments historiques** constituent un périmètre protégé autour d'un édifice classé ou inscrit,
- **les sites patrimoniaux remarquables** concernent des ensembles urbains, paysagers ou patrimoniaux (centres historiques ou quartiers),
- **les sites inscrits et classés sont des espaces naturels ou bâtis** protégés au titre de leurs qualités paysagères.

Les ABF sont des architectes fonctionnaires du ministère de la Culture. Avec leurs équipes, ils exercent une mission de service public. Ils s'assurent du respect du patrimoine, des paysages, de la qualité des constructions et de la création architecturale. Ils conseillent et émettent des avis en étroite collaboration avec les acteurs locaux, les porteurs de projets et les professionnels de la construction.

LES ABF ENGAGÉS POUR L'AVENIR DES TERRITOIRES

En conciliant conservation du patrimoine et adaptation aux grands enjeux de notre époque, comme la transition écologique ou le développement économique, les ABF jouent un rôle majeur et pérenne sur les territoires en s'assurant du respect du patrimoine, des paysages, de la qualité des constructions et de la création architecturale.

LES MISSIONS DES ABF

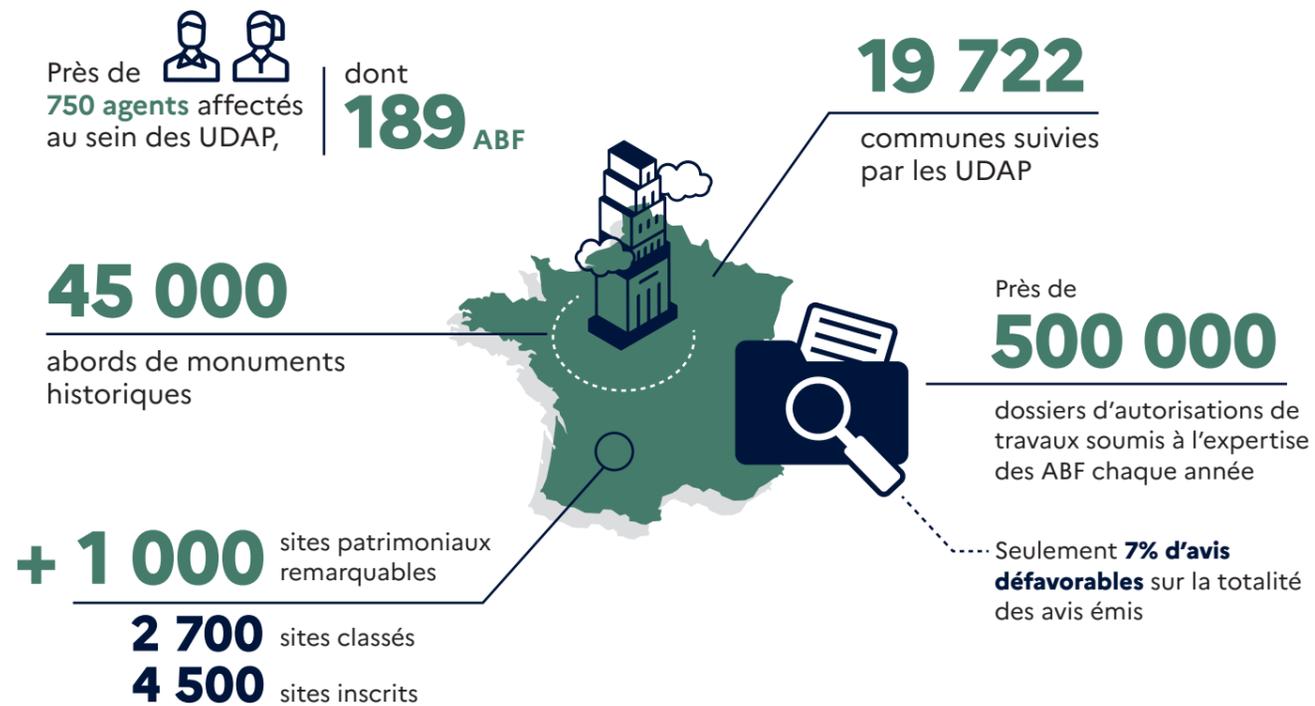
- ▶ **La préservation de sites protégés** par l'expertise des projets de réhabilitation et de création architecturale envisagés dans ces espaces.
- ▶ **L'aménagement du territoire** par les échanges et le dialogue avec les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et les professionnels.
- ▶ **La sensibilisation et la valorisation de l'architecture et du patrimoine** grâce au conseil auprès du public et à des événements de promotion culturelle.
- ▶ **La contribution à la protection et à la restauration des monuments historiques**, dont ceux appartenant à l'État.

DEVENIR ABF

La fonction d'Architecte des Bâtiments de France exige l'obtention du diplôme d'architecte, une spécialisation en patrimoine et en conservation architecturale, et la réussite d'un concours de la fonction publique en tant qu'Architecte Urbaniste de l'État (AUE) suivi d'une formation d'un an. Grâce à cette triple formation, les ABF savent concilier préservation des patrimoines, qualité architecturale, insertion harmonieuse des constructions et prise en compte des enjeux environnementaux et urbains.

ARCHI PROCHES

Les ABF et leurs équipes sont présents dans tous les départements français. Cet ancrage territorial facilite leur présence sur le terrain au plus près des acteurs locaux et leur confère une légitimité à conseiller, orienter et guider chaque projet.



8% du territoire couvert par des sites patrimoniaux, gérés par les UDAP*



31,7% des logements du territoire concernés



* Correspond aux abords des monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables, auxquels il convient d'ajouter les sites classés et inscrits au titre de l'environnement.

Sources : ministère de la Culture (Direction générale des patrimoines et de l'architecture et Secrétariat général) et ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques.
1 - voir page 11

L'ÉCOSYSTÈME DES ABF

Nommés par la ministre de la Culture, les Architectes des Bâtiments de France exercent leurs fonctions au sein des Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)¹. Dans les territoires, ils sont les interlocuteurs quotidiens des élus locaux et de leurs services chargés de l'urbanisme, des particuliers, des professionnels mobilisés sur les projets, dont les maîtres d'œuvre, et des acteurs publics locaux comme les services d'urbanisme des collectivités territoriales ou les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

PAROLES D'ABF



Les ABF sont des agents accompagnateurs.

De l'aménagement du territoire à l'accompagnement des particuliers dans leurs projets en passant par des missions de conservation du patrimoine paysager ou de monuments, nos champs d'action sont très variés. C'est cette diversité de missions et notre parfaite connaissance des acteurs de terrain qui nous positionnent comme de véritables relais entre les territoires et les acteurs institutionnels et très souvent, comme les derniers maillons de la chaîne nécessaires à l'aboutissement des projets.

Florence Declaveillère

Architecte des Bâtiments de France, Cheffe de l'Unité de l'architecture et du patrimoine et de la Conservation des monuments historiques de la Martinique (UDAP-CRMH)



L'innovation guide notre travail au quotidien.

De l'habitant au préfet, de l'agriculteur au sénateur, du fabricant à l'artisan... Les ABF sont en lien avec l'ensemble des acteurs locaux. Notre mission peut même porter sur des terrains inattendus. En Alsace où je travaille, nous avons récemment réuni des acteurs du monde de l'entreprise et de la filière industrielle pour imaginer des produits innovants capables de répondre aux enjeux de préservation du patrimoine et du paysage dans le contexte de la transition écologique. Ainsi, ont été conçus et mis sur le marché des nouveaux modèles de tuiles plates, des panneaux solaires adaptés aux couleurs des toits de la région, ou encore des fenêtres en bois, locales et abordables. La preuve que notre culture du projet et du dialogue nous inspire de nombreuses initiatives !

Sandu Hangan

Architecte des Bâtiments de France, Adjoint à la Cheffe de l'UDAP du Bas-Rhin, Conservateur du Palais du Rhin



Les ABF abordent la complexité du réel.

Notre rôle consiste essentiellement à faire la synthèse des nombreux enjeux sociétaux, techniques et écologiques qui entourent les projets architecturaux. Là où ils se développent, nous portons un regard transversal sur ce qui forme l'identité d'un lieu, son évolution historique avec ce qu'il peut devenir.

Nous faisons en sorte de ne pas banaliser les espaces, y compris les espaces publics. Nous sommes là pour en maintenir les spécificités mais aussi pour y insérer de nouveaux projets en pensant aux générations à venir. Dans cette recherche, nous prenons en compte le contexte topographique et les conséquences écologiques, mais aussi l'insertion dans le paysage, pour éviter une forme de cacophonie visuelle tout en respectant l'environnement.

Anna Pellegrini

Architecte des Bâtiments de France, Cheffe de l'UDAP du Var

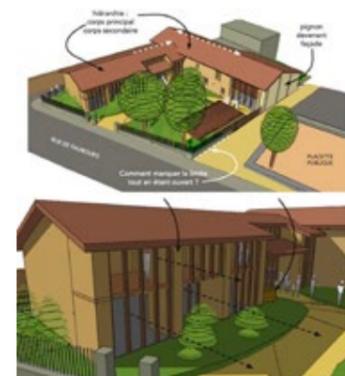
ARCHI CONSTRUCTIFS

Les ABF et leurs équipes s'assurent que les travaux de réhabilitation et les constructions neuves s'inscrivent en cohérence avec leur environnement, tout en offrant confort et qualité de vie conformes aux attentes contemporaines. Pour cela, ils accompagnent les porteurs de projets pour **trouver des solutions favorisant des aménagements cohérents et durables.**

Contrairement aux idées reçues, ils **ne refusent que très rarement les projets qui leur sont soumis.** Dans la majorité des cas, les dossiers sont instruits sans difficulté, dans la collégialité et le dialogue, et peuvent faire l'objet de conseil en amont à l'UDAP, sur le terrain ou lors de permanences en mairies.

Quelques exemples de dialogues constructifs entre les ABF, la maîtrise d'ouvrage et le soutien de municipalités engagées :

► **A Tréguier dans les Côtes-d'Armor (22)**, l'ancien couvent des Sœurs du Christ a été réhabilité pour devenir un « ensemble culturel et d'habitat mixte de proximité ». Une partie des bâtiments a déjà été aménagée pour enseigner les arts du cirque et installer un conservatoire de musique. Son parc a lui aussi été réaménagé, et l'implantation de logements et d'une maison médicale sont actuellement à l'étude.



► **À Montanay dans le Rhône (69)**, les quartiers pavillonnaires ont pris la place des terrains agricoles mais certains bâtiments, comme la ferme Armand, ont été conservés. Traduction de l'histoire paysanne locale, cette dernière est en passe de devenir un équipement culturel de proximité accessible à tous et dont les caractéristiques d'origine seront restaurées et mises en lumière.

► **A Évry-Courcouronnes en Essonne (91)**, le quartier des Pyramides créé dans les années 1970 abrite la Pyramide 14 imaginée par Michel Andrault et Pierre Parat. Cet immeuble labellisé « Architecture contemporaine remarquable » est en cours de réhabilitation afin de répondre à des enjeux patrimoniaux, urbains et de soutenabilité thermique. Cette restauration respecte les qualités du bâtiment dans les moindres détails.



► Plus d'exemples sur demande.

ARCHI UTILES

Les ABF assurent un ensemble de missions qui méritent d'être mieux explicitées au grand public et partagées avec les élus locaux. Dans ce contexte, **le ministère de la Culture lance une campagne de communication** afin de mettre en lumière leurs missions essentielles et « archi utiles ».

Diffusée dans la presse et en digital à partir du 18 novembre 2024, cette campagne repose sur des **affiches et des contenus vidéo déclinés autour de quatre thématiques :**

- **La transition écologique** - Les ABF exploitent le potentiel écologique du bâti existant sans compromettre son intégration urbaine ni sa valeur patrimoniale.
- **L'essor économique** - Les ABF contribuent à l'attractivité et au développement équilibré et durable des territoires, en synergie avec les acteurs locaux.
- **La qualité de vie** - Les ABF concilient respect de l'identité des lieux et attentes contemporaines en matière d'usage et de confort.
- **L'accompagnement des propriétaires privés** - Les ABF sont à l'écoute des particuliers pour leur offrir une expertise adaptée et concrétiser leurs projets.

LE GROUPE DE TRAVAIL MISSIONS DES UDAP

Conscient de la nécessité de soutenir l'action des ABF à l'aune de la transition écologique de la culture, le ministère de la Culture a engagé une réflexion pour optimiser et conforter les missions des UDAP au regard des nouveaux défis sociétaux, en accord avec les attentes des agents, des acteurs locaux et des usagers. Le groupe de travail « Missions des UDAP » mis en place en 2023 a permis d'établir, à partir d'un état des lieux partagé, un plan d'actions visant à recentrer les UDAP sur leur cœur de métier, à renforcer l'appui de l'administration centrale et des DRAC et à soutenir l'action des ABF auprès des usagers et des partenaires. La présente campagne de communication a vocation à accompagner ces propositions de clarification et de valorisation des missions assurées par les ABF dans les domaines de l'architecture, des monuments historiques, des espaces protégés et des paysages.



LE RAPPORT D'INFORMATION DU SÉNAT

En parallèle des mesures déployées par le ministère à destination des ABF, le Sénat a créé une mission d'information destinée à mieux comprendre leur rôle et leur organisation.

En septembre 2024, cette dernière a ainsi formulé **24 recommandations hiérarchisées en 6 axes de travail :**

- 1 ► Faciliter la prise en compte de la problématique patrimoniale par les élus locaux.
- 2 ► Améliorer la lisibilité et la prévisibilité des décisions des ABF.
- 3 ► Mieux informer le public et les élus sur les problématiques patrimoniales.
- 4 ► Mieux hiérarchiser les missions des ABF pour renforcer leur fonction de conseil.
- 5 ► Renforcer l'attractivité du métier d'ABF pour préserver ce corps spécialisé.
- 6 ► Tenir compte de la spécificité du bâti ancien dans les politiques environnementales.

Pour consulter l'essentiel du rapport du Sénat : <https://www.senat.fr/rap/r23-780-1/r23-780-1-syn.pdf>

FAQ

Beaucoup de questions entourent la fonction d'ABF, notamment chez les particuliers. Parmi les plus fréquentes :

« Comment les sites patrimoniaux sont-ils régis ? »

Ils sont régis par un ensemble de lois visant à préserver les abords de monuments historiques, les sites patrimoniaux remarquables et les sites naturels protégés. Dans ce cadre, les ABF s'assurent que toute intervention respecte le caractère des lieux en prenant en compte les enjeux d'urbanisme et de développement durable.

« Pourquoi et comment contacter une UDAP ? »

Tout projet situé dans un site patrimonial reçoit l'avis d'un ABF, qui joue un rôle clé pour accompagner le projet et évaluer sa faisabilité. Pour le solliciter, il est conseillé de prendre contact en amont avec le service urbanisme de sa collectivité ou avec l'UDAP.

Les coordonnées des UDAP sont disponibles en ligne. Les contacter via la plateforme « Démarches simplifiées » permet d'obtenir une information préalable sur un projet avant son dépôt, préciser un avis incompris ou préparer un rendez-vous.

« Quels sont les différents avis que peut rendre un ABF ? »

L'ABF peut rendre plusieurs types d'avis : l'avis favorable, l'avis favorable sous réserve (qui conditionne l'acceptation du projet à certaines modifications ou ajustements) et l'avis défavorable. Chacun est motivé et permet au porteur du projet de comprendre les raisons qui justifient cette décision. Ces avis sont repris dans l'arrêté de la collectivité autorisant ou non les travaux.

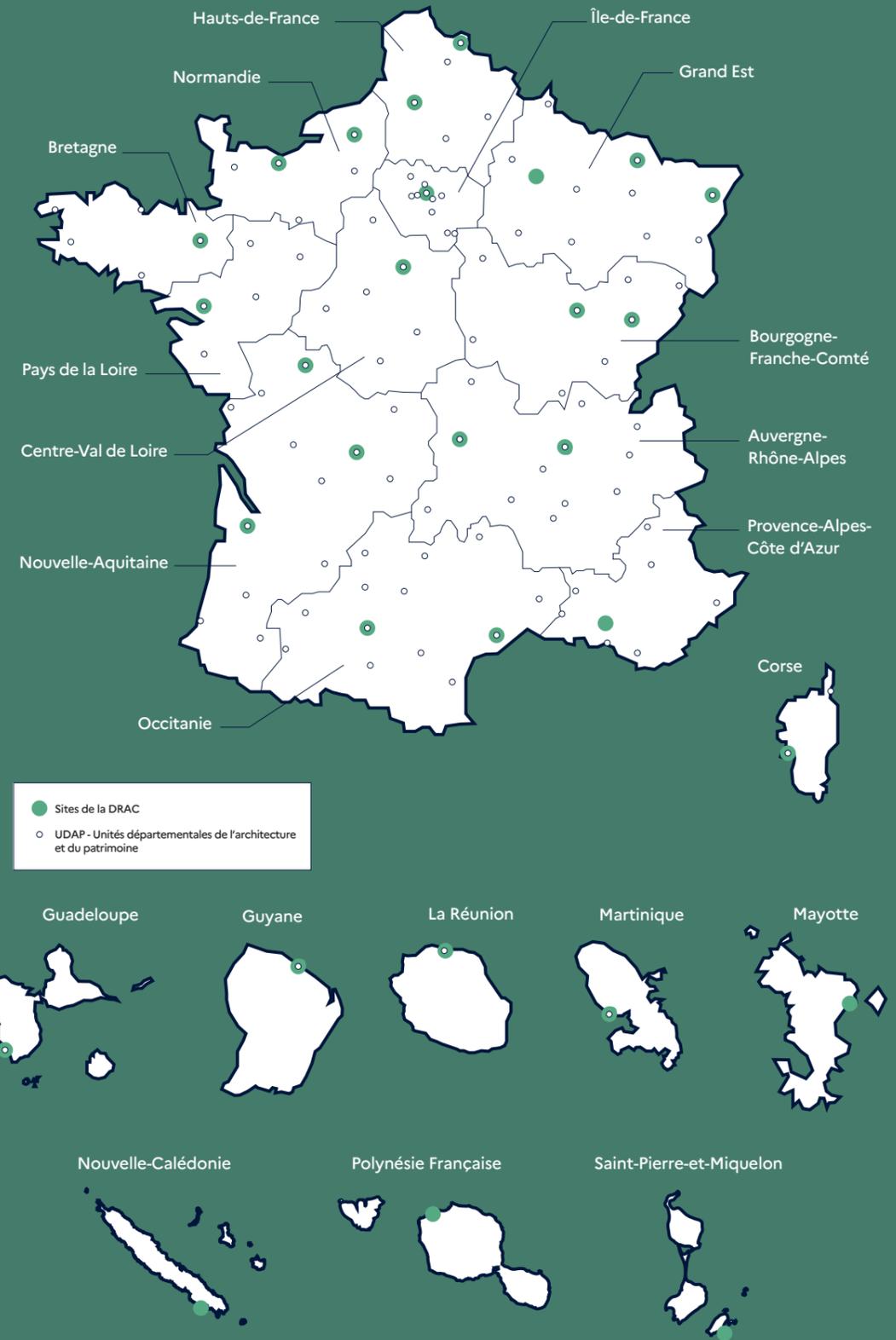
« Comment l'ABF formule-t-il son avis ? »

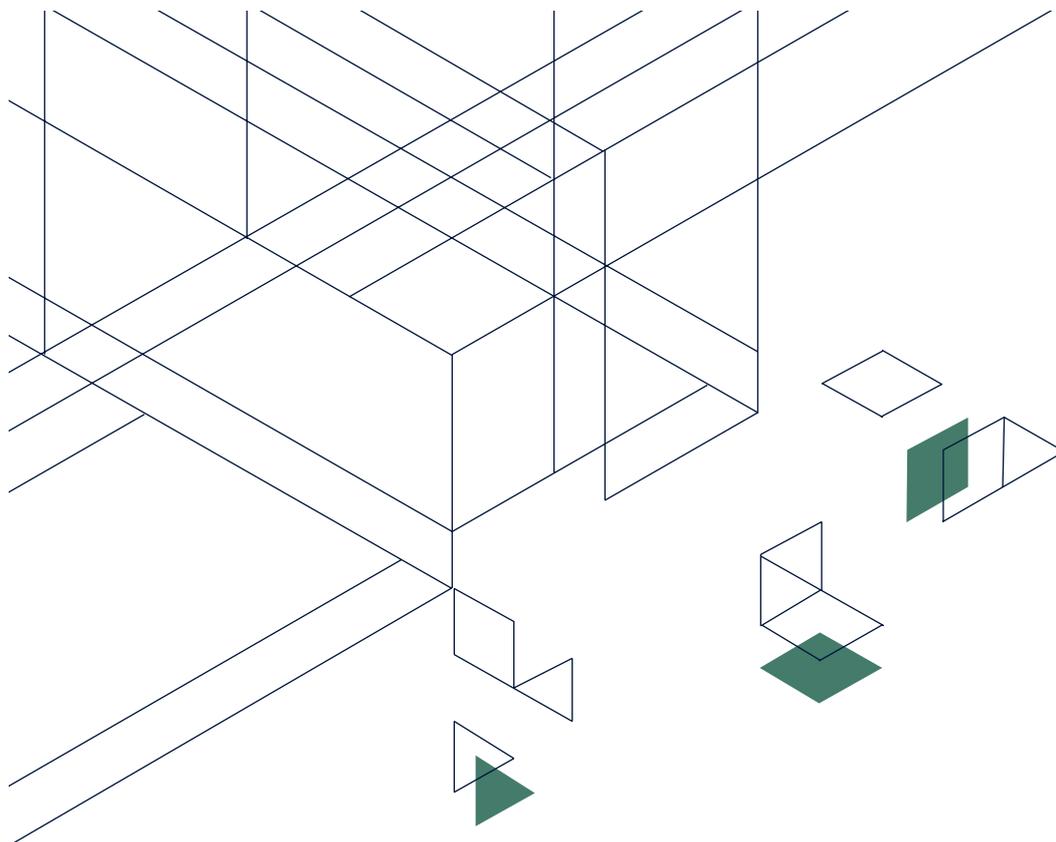
L'ABF ne se base pas sur des goûts esthétiques personnels, mais sur des critères objectifs et sur les règlements des sites patrimoniaux remarquables. Il émet ses avis sur la base d'une expertise technique, historique, architecturale et paysagère. Chaque projet est étudié selon son environnement pour préserver l'harmonie des lieux protégés.

« L'avis de l'ABF est-il synonyme de surcoût ? »

Les prescriptions des ABF visent à garantir la qualité et la durabilité des projets. Si certains matériaux peuvent sembler plus coûteux à court terme, ils permettent souvent des économies sur le long terme, en évitant des rénovations fréquentes et en valorisant le bien en termes de qualité architecturale. Une intervention adaptée aux caractéristiques techniques du bâti existant garantit sa pérennité et un meilleur confort.

LA CARTE NATIONALE DES DRAC ET DES UDAP





► www.culture.gouv.fr/archi-utiles

**CONTACT
PRESSE**

Service presse du ministère de la Culture
service-presse@culture.gouv.fr
01 40 15 83 31

**CONTACT
PRESSE**

Julie Chaouat
jchaouat@lebureaudecom.fr
06 84 38 12 21